

PRIX PAUL REUTER 1991

THE INTERNATIONAL LAW OF ARMED CONFLICT:  
PERSONAL AND MATERIAL FIELDS OF APPLICATION

*Droit international des conflits armés:  
champs d'application personnel et matériel*

La littérature très abondante sur le droit international humanitaire (DIH) vient de s'enrichir d'un nouveau fleuron avec l'ouvrage d'Edward K. Kwakwa\*, colauréat du Prix Reuter 1991.

A n'en pas douter, ce livre deviendra un «classique», un ouvrage de référence majeur pour qui veut comprendre, discuter et enseigner le DIH. En effet, cette étude présente la caractéristique de faire œuvre d'originalité en traitant un sujet qui n'en est pas spécialement pourvu *a priori*. Tout d'abord, l'auteur montre un grand respect pour le lecteur, il a le souci de ne rien laisser au hasard: il clarifie les termes et expressions juridiques utilisés afin d'éviter toute confusion, il s'attache à préciser les objectifs de l'étude et sa portée. Chaque chapitre traitant des divers aspects du droit humanitaire est introduit par un texte court et se termine par une synthèse et des conclusions partielles; celles-ci non seulement sont fort utiles pour le lecteur pressé, mais aussi elles annoncent le chapitre suivant assurant par là un cheminement continu de la pensée, des plus bénéfiques au lecteur. On aura tout de suite deviné que l'auteur a adopté une structure rigoureuse avec enchaînements logiques dans le traitement des divers aspects du DIH.

Mais il y a plus: si Kwakwa fait appel à un appareil critique abondant citant les auteurs les plus notoires, il n'en est jamais prisonnier. Kwakwa fait entendre sa voix, surtout à propos des matières les plus controversées.

Enfin la densité des analyses du juriste ne sombre jamais dans l'académisme rigide, car l'auteur a le soin d'étayer son propos d'exemples et de cas judicieusement sélectionnés dans les conflits les plus récents.

\* \* \*

---

\* Edward K. Kwakwa, *The International Law of Armed Conflict: Personal and Material Fields of Application*, colauréat du Prix Paul Reuter 1991, décerné par le Comité international de la Croix-Rouge, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, Boston, London, 1992, 208 pages.

Après avoir présenté un tableau évolutif détaillé des divers instruments du DIH depuis le Moyen Age, à la lumière des conflits armés, et montré ainsi les paliers successifs de la conquête du droit avec ses étapes marquantes, telles que le Code de Lieber de 1863 et les Conférences diplomatiques de 1949 et de 1977, l'auteur traite du *droit coutumier international des conflits armés*. Il souligne à cet effet l'importance de la coutume dans la pratique juridique internationale et en même temps la difficulté d'en identifier l'existence, surtout en cas de conflit armé. Certes, certains principes généraux, tels que ceux de nécessité militaire, d'humanité, de proportionnalité et de distinction, se sont cristallisés à travers la pratique d'entités étatiques et non étatiques; l'auteur procède d'ailleurs à leur analyse tout en relevant la dichotomie entre les prises de position verbales des belligérants et leur conduite sur le champ de bataille. Les décisions sont prises par des commandants militaires et non par des juristes. D'où l'utilité soulignée par l'auteur des manuels militaires nationaux qu'il considère comme une source importante de droit coutumier et surtout le besoin d'études académiques sur la formation de la coutume dans le droit des conflits armés.

En examinant, le *champ d'application matériel* du droit des conflits armés, M. Kwakwa approfondit, à la lumière de cas récents, l'analyse de l'article 2 commun aux quatre Conventions de Genève. Il distingue notamment les conflits sans déclaration de guerre (Panama, Falkland/Malvinas) des conflits impliquant une occupation totale ou partielle du territoire d'une Haute Partie Contractante. Traitant ensuite des guerres de libération nationale, l'auteur montre les raisons pour lesquelles l'article 1.4 du Protocole I a suscité autant de polémique. A ses yeux, la disposition de cet article ne doit pas bénéficier aux seuls mouvements de libération nationale, mais s'étendre à tous les groupes et communautés luttant pour leur droit à l'autodétermination. En fait, l'auteur donne ici du terme «peuples» (*people*) une interprétation extensive permettant dans le *ius in bello* une protection au plus grand nombre possible de victimes des conflits.

A titre d'exemple, M. Kwakwa examine la question de l'applicabilité du droit de la guerre aux conflits de Namibie et d'Afrique du Sud.

Il en conclut que, si l'article 2 commun aux Conventions de Genève peut invoquer un principe coutumier, il n'en est pas encore de même de l'article 1.4 du Protocole I. Cependant la pratique des Etats montre une nette tendance à accorder aux membres capturés de mouvements de libération le traitement de prisonnier de guerre pour autant qu'ils portent un uniforme distinctif et ne s'attaquent pas à la population civile.

L'enchaînement s'opère avec les dispositions relatives au *champ d'application personnel* et aux questions litigieuses qu'elles ont suscitées, provenant essentiellement de la distinction traditionnelle entre combattants réguliers et irréguliers. Se concentrant sur la guérilla, le statut de combattant et de prisonnier de guerre (notamment les articles 43 et 44 du Protocole I), l'auteur examine les interprétations divergentes données à ces textes pour reconnaître finalement qu'ils constituent le meilleur compromis possible entre la nécessité

fondamentale de protéger les populations civiles, d'une part, et, d'autre part, le besoin de protection humanitaire pour les combattants.

Abordant la question des mercenaires, M. Kwakwa estime qu'à ce jour l'article 47 du Protocole I en donne la meilleure définition. Après avoir replacé cette question dans son contexte historique et illustré son exposé de nombreux exemples puisés en Afrique, il procède à un examen très intéressant de la législation nationale en la matière dans quelques pays, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Angola, ainsi que des dispositions afférentes dans la Convention de l'Organisation des Etats africains de 1972 et celle des Nations Unies de 1989. En conclusion, l'auteur, constatant que le traitement accordé aux mercenaires varie d'un pays à l'autre, souhaite qu'à l'avenir les Etats accorderont le statut de combattant et de prisonnier de guerre à un mercenaire se comportant conformément au DIH.

Le chapitre sur les *représailles* est un des plus significatifs de la méthode suivie par l'auteur: définition des représailles en droit international public, différences entre les représailles en temps de guerre et les représailles en temps de paix (les contre-mesures), l'état du droit vis-à-vis des représailles avant la I<sup>re</sup> Guerre mondiale et depuis cette guerre, l'apport spécifique des Conventions de 1949 et surtout celui des Protocoles additionnels. L'auteur se concentre surtout sur les représailles contre les populations civiles, les biens de caractère civil, les biens culturels et lieux de culte, etc. Dans son évaluation, s'il estime que l'interdiction des représailles dans les Conventions de Genève de 1949 est entrée dans le droit coutumier, tel n'est pas le cas en revanche pour les Protocoles. Il en veut pour preuve le fait qu'aucun Etat partie à ces Protocoles n'a incorporé les nouvelles dispositions dans son manuel militaire.

Il estime en outre que le recours fréquent aux représailles est dû aux insuffisances institutionnelles dans la mise en œuvre du DIH, qu'il s'agisse du système des puissances protectrices, de la Commission internationale d'établissement des faits au mandat limité et même des pressions diplomatiques durant un conflit armé. Regrettant que la communauté internationale ne soit pas prête à renoncer aux représailles, l'auteur estime toutefois que certaines interdictions relatives aux représailles contre la population civile et les biens indispensables à la survie sont susceptibles de passer dans le droit coutumier international.

Autre chapitre important: *la mise en œuvre et l'application du DIH*. L'auteur décrit tout d'abord les mécanismes de mise en œuvre sur le plan international (Commission internationale d'établissement des faits, Puissances protectrices, CICR) puis les mécanismes sur le plan national (diffusion, manuels militaires, conseillers juridiques, etc.) avant d'analyser le cas de la mise en œuvre du DIH par des mouvements de libération nationale.

Dans sa conclusion générale, l'auteur rappelle que les Etats en signant les Conventions et les Protocoles se sont engagés à les respecter et à les faire respecter en toutes circonstances. Le défi des années à venir sera de tenter de réconcilier les intérêts humanitaires avec les nécessités militaires, les valeurs humanitaires avec la volonté politique des Etats. La diffusion reste prioritaire

et l'auteur pense qu'il serait approprié que la communauté internationale élabore un recueil de normes prescrivant aux Etats des actions minima dans l'accomplissement de leur obligation de diffuser le DIH.

\* \* \*

A la fois manuel de droit humanitaire et œuvre critique personnelle, cette étude de M. Kwakwa est également très bien écrite: la limpidité du style en rend la lecture aussi aisée que celle d'un roman. Il nous reste à espérer, au moment où la diffusion et l'enseignement du DIH sont plus que jamais prioritaires, que ce travail puisse être traduit dans d'autres langues.

## LA HUMANIZACIÓN DE LA GUERRA

### *Droit international humanitaire et conflit armé en Colombie*

Colauréat du Prix Paul Reuter 1991, Alejandro Valencia Villa, dans son ouvrage «La humanización de la guerra»<sup>1</sup> présente une analyse historique, juridique et politique de l'évolution du droit des gens et du droit des conflits armés dans son pays, la Colombie. Son but est de démontrer dans une perspective normative et historique que l'application des principes fondamentaux et des normes impératives du droit humanitaire permet de mieux protéger les populations civiles dans un contexte de guérilla permanente. En fait ce livre est un vibrant plaidoyer, très bien argumenté, en faveur de la ratification par la Colombie des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

Il existe une certaine similitude entre les deux colauréats du Prix Reuter dans l'approche de leurs sujets respectifs. Comme Edward K. Kwakwa, Valencia Villa a le souci de préciser les notions de droit des gens, de droit international humanitaire parfois confondues dans son pays. Comme l'avait fait Kwakwa, l'auteur prend le soin de brosser un historique de la pensée humanitaire depuis l'antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, mettant particulièrement l'accent sur le rôle, dans le continent américain, de trois hommes: *Simón Bolívar*, le «Libertador», inspirateur, lors des conflits consécutifs à l'indépendance de la Colombie, d'un traité signé en 1820 avec Pablo Morillo sur la

---

<sup>1</sup> Alejandro Valencia Villa, *La humanización de la guerra — Derecho internacional humanitario y conflicto armado en Colombia*, colauréat du Prix Reuter 1991, Ediciones Uniandes, Tercer Mundo Editores, Bogotá, 1991, 202 p.